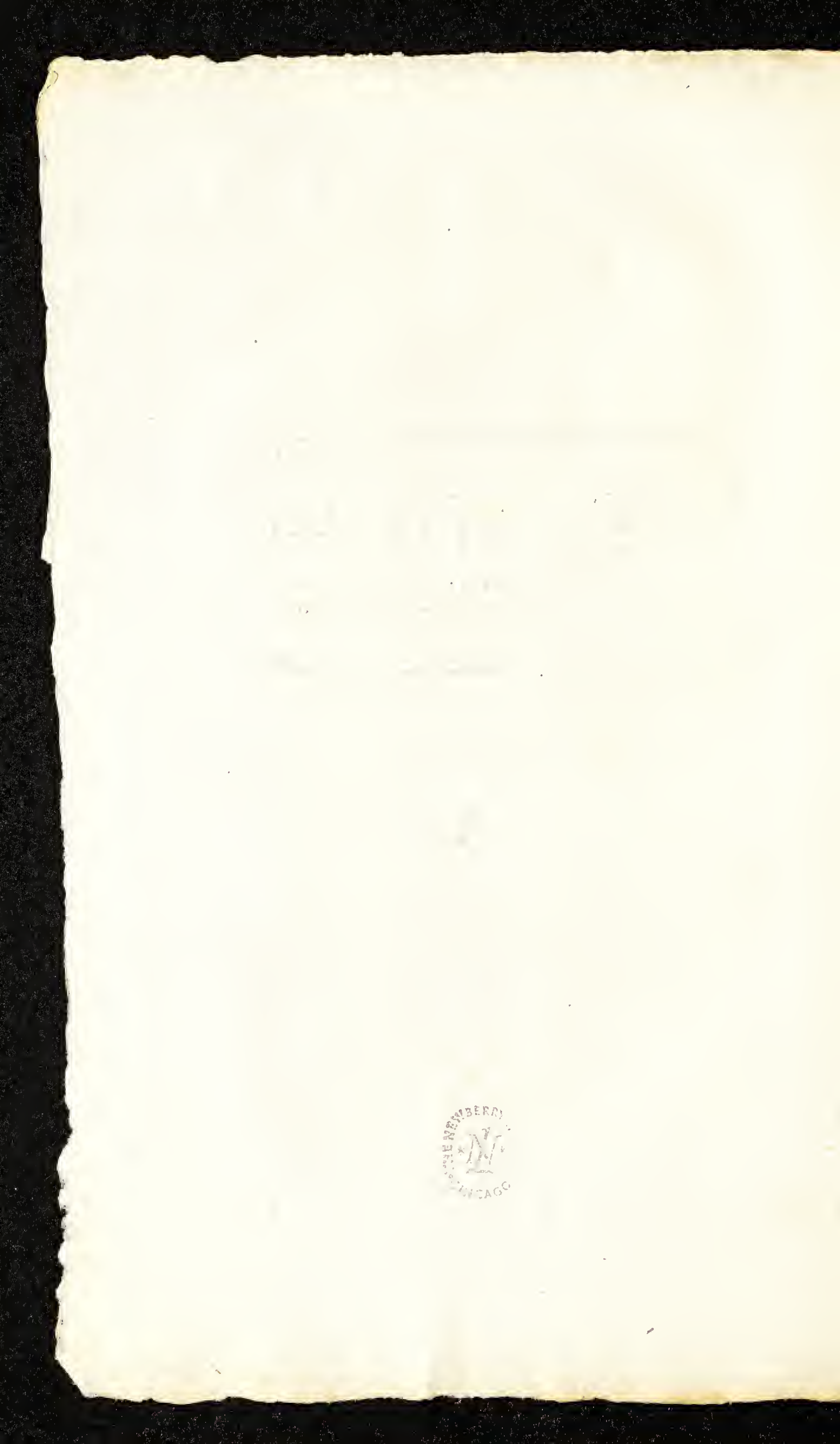
CATÉCHISME
DES ÉLECTEURS.



CATÉCHISME
DES ÉLECTEURS.

Demande. QU'EST-CE qu'un Electeur ?

Réponse. C'est celui qui a été choisi par ses concitoyens pour coopérer à diverses élections.

D. Pourquoi le peuple ne les fait-il pas lui-même, au lieu de les confier à des Electeurs ?

R. Parce qu'il est impossible d'obtenir la réunion, en un seul lieu, de tous ceux qui ont droit de suffrage.

D. Qu'est-ce qui s'y oppose ?

R. D'abord le nombre des Citoyens actifs : dans le seul Département de la Haute-Garonne, on en compte soixante-dix-sept mille. Ensuite les frais énormes que leur déplacement occasionneroit ; enfin la longueur des scrutins, ils seroient presque interminables.

D. A quelles places les Electeurs doivent-ils nommer ?

R. Ils nommeront les Corps administratifs, c'est-à-dire, les Départemens & les Districts, les membres du Pouvoir judiciaire ; c'est-à-dire, les Juges des Tribunaux, les Evêques & les Curés, lorsque leurs places viendront à vaquer, & dans la suite les membres des Législatures.

D. Il faut donc donner une grande attention au choix des Electeurs ?

R. Puisque le sort de la chose publique est pour ainsi dire en leurs mains, on ne sauroit être trop prudent & trop circonspect dans leur nomination.

D. Les Electeurs devroient avoir de grandes lumieres ?

R. Il n'eſt pas néceſſaire qu'ils aient une inſtruction bien étendue ; mais plus ils auront la connoiſſance des hommes, mieux ils rempliront les devoirs dont ils ſont chargés.

D. Ils ne ſeront pas embarraſſés, lorſqu'ils auront à nommer à un Evêché ou à des Cures ; ils connoiſſent les devoirs de ces places, & les vertus qu'elles exigent ; mais pluſieurs n'auront pas la moindre idée d'un Département ; expliquez-nous ce que c'eſt ?

R. Un Département eſt un Corps chargé par la Loi d'adminiſtrer les affaires qui intéreſſent le général des Communes qui ſont dans ſes limites ; il doit être compoſé de trente-ſix membres, nommés par les Electeurs.

D. Quelles ſeront les fonctions du Département ?

R. Les voici en abrégé, telles qu'elles ſont fixées par les Décrets. La répartition de tous les impôts directs, la perception & le verſement de leur produit, le paiement des dépenſes publiques, la police des Mendians & Vagabonds, l'inſpection des Hôpitaux, Priſons & Atteliers de Charité, la ſurveillance de l'éducation publique, la conſervation des Chemins, Forêts & Rivieres, la direction des Travaux publics, tout ce qui appartient au ſervice du Culte, aux Egliſes, Presbyteres, la ſureté publique, l'emploi & le ſervice des Gardes nationales, &c. . . .

D. Voilà une grande tâche à remplir.

R. Elle eſt d'autant plus importante, que c'eſt de la bonne ou de la mauvaiſe adminiſtration de ces Corps que dépendent le ſalut de l'Etat, le bonheur des peuples & le maintien de la Conſtitution.

D. En quoi le maintien de la Conſtitution peut-il dépendre des Départemens ?

R. Si ces Corps étoient compoſés de perſonnes qui, par défaut de lumieres ou par de mauvais principes, gouvernaſſent mal, il ſeroit à craindre

que cette mauvaiſe adminiſtration n'ouvrît les portes à un nouveau genre de deſpotiſme, plus cruel peut-être que celui dont nous venons de ſecouer le joug, & les ſuites pourroient en être déſaſtreuſes.

D. Indiquez-nous donc les moyens de prévenir de tels malheurs ?

R. Il ſuffit pour cela de bien compoſer les Corps adminiſtratifs, & de n'y admettre que des Citoyens dont la vertu, le patriotiſme & les talens puiſſent aſſurer une bonne & ſage adminiſtration.

D. Quelles qualités doit-on chercher dans ceux qu'on veut placer dans les Départemens & les Diſtricts ?

R. Une probité à toute épreuve, un amour ſincere de la Conſtitution, des talens & des connoiſſances généralement avoués.

D. Quoi ! la probité ſeule ne ſuffit pas ?

R. Non, parce que la probité ſans lumieres peut être induite à de grandes erreurs ; & les lumieres ſans probité ſont d'autant plus dangereuſes, qu'elles peuvent faire tomber dans des pieges ceux qui ſont trop honnêtes pour faire une mauvaiſe action, mais qui ne ſont pas aſſez clairvoyans pour démêler les embuches qu'on tend à leur bonne foi.

D. Dumoins l'amour de la Conſtitution peut ſuppléer les autres qualités ?

R. C'eſt impoſſible, d'autant qu'il ne peut y avoir de vertus civiques, & d'attachement ſincere à la Conſtitution ſans une probité à toute épreuve. Nous devons même regarder comme une hypocriſie damnable le zele & l'enthouſiaſme de ceux dont la probité eſt entachée, ou dumoins ſuſpecte dans l'opinion publique.

D. Tous ceux qui ſont zélés pour la révolution ne ſont donc pas de bons Citoyens ?

R. Il s'en faut bien. Gardez de vous y laiſſer prendre. Méfiez-vous ſur-tout de ceux qui, après avoir combattu avec opiniâtreté pour l'Ariſtocratie,

ou après avoir été les vils efclaves des grands, défendent aujourd'hui la Conftitution avec chaleur ; des converfions auffi fubites doivent toujours être ſufpectes ; le temps feul pourra nous apprendre fi elles font finceres. Il eft à craindre que l'intérêt, ce Prothée qui fe gliffe par tout, & qui fait fe revêtir de toutes les formes, ne foit le mobile d'un enthoufiafme, qui ne peut être vrai que lorfqu'il a pour bafes la vertu & la conviction.

D. Quels font donc les vrais Amis de la Conftitution ?

R. Ce font ceux que l'opinion publique a toujours refpecté, même lorfque l'envie & l'intrigue ont voulu l'égarer, qui, joignant l'énergie du caractere & la mâturité du jugement à une raifon exercée, déteftoient depuis long temps tous les abus, en ont défiré la réforme. Ceux qui ont reçu la Conftitution avec joie, l'ont étudiée & approfondie avec recueillement, l'ont profeffée avec courage & propagée avec zele. Chez eux l'amour de la Conftitution n'eft pas le fruit de la mode & de l'enthoufiafme, mais l'effet de la conviction ; auffi eft-il inébranlable & à l'abri de toutes les viciffitudes : voilà les vrais & fidelles Amis de la Conftitution ; voilà ceux que vous devez défirer de connoître pour les placer dans les Départemens & les Diftricts.

D. Les Ariftocrates doivent au moins en être exclus ?

R. Oui, & avec grand foin. Il faut éloigner, fans héfiter, des fonctions publiques tous ceux qui n'aiment pas la Conftitution dans la fincérité de leur cœur ; car ceux-là préferent leur chérif intérêt perfonnel au grand intérêt général, & ce font là les vrais Ariftocrates.

D. Quoi ! eft-ce qu'il y en a de plufieurs fortes ?

R. Très-fort. Ariftocratie de naiffance, Ariftocratie de dignités, d'autorité, d'abus, de richeffes,

de profession, de talens, & toutes sont fondées sur un vil intérêt.

D. On a donc tort de croire que tous les Aristocrates sont parmi les Nobles & le Clergé ?

R. C'est une erreur & une injustice. Il est très-vrai que les Nobles en général, & sur-tout les grands Seigneurs, les Courtisans, les Evêques, les riches Bénéficiers, les Militaires & les Parlemens, sont opposés à la révolution, parce qu'elle a anéanti leurs privileges & mis fin à leurs usurpations ; mais il en est parmi eux qui sont d'excellens Citoyens, & sincerement dévoués à la Constitution.

D. Faites-nous donc connoître ceux que nous devons placer dans les Départemens & les Districts.

R. Si l'on veut agir avec sagesse, il ne faut pas procéder ainsi ; il importe d'abord de bien signaler ceux que vous devez en exclure.

D. C'est bien pensé ; mais qui sont-ils ?

R. Nous vous l'avons déjà dit, tous ceux qui ne sont point amis de la Constitution, & il y en a dans toutes les classes & dans tous les états.

D. Seroit-il possible ? Hâtez-vous d'en faire l'énumération.

R. Les grands Seigneurs, accoutumés dès leur bas âge à mépriser tout ce qui n'étoit pas leur égal, forcés aujourd'hui de voir l'humble & modeste vertu obtenir sur eux la préférence.

Les Courtisans, dévorés d'ambition & d'avarice, qui ruinoient l'Etat par des profusions, dont leur basse avidité n'étoit jamais rassasiée, & dont on vient de tarir la source.

Les Evêques, les Abbés & les gros Bénéficiers, qui entassoient sans pudeur sur leur tête le patrimoine de l'Eglise & la subsistance des Pauvres, qui les consumoient dans un faste scandaleux, & trop souvent, hélas ! dans une vie licencieuse. La Constitution a extirpé le germe destructeur de tant de scandales ; les Ministres d'une Religion sainte

ſont tous également l'objet de ſes ſollicitudes ; ils vivront tous de l'Autel, parce que tous le ſerviront ; réduits déſormais à une ſubſiſtance honnête, mais abondante, ils ne préſenteront plus le contraſte révoltant des richeſſes immodérées & de la pauvreté la plus affligeante.

D. Doit-on encore en exclure d'autres ?

R. Certainement. Les Financiers & les Capitaliſtes doivent vous être ſuſpects. Les premiers ont abſorbé les richeſſes de la Nation, par un agiotage infame ; les autres ont caché & enfoui leur or dans le deſſein criminel d'arrêter toutes les réformes ſalutaires de l'Aſſemblée nationale.

D. Les Parlemens ſont-ils Ariſtocrates ?

R. Au ſuprême degré. Voilà les plus grands ennemis de la Conſtitution. Ils ne peuvent ſe conſoler de la perte de cette eſpece d'adoration, de ce reſpect tyrannique que l'exceſſive autorité qu'ils avoient envahie, & plus encore le mal qu'ils étoient toujours prêts à faire, avoit forcé la Nation de leur prodiguer.

D. Que doit on penſer des Avocats, des Procureurs, des Greffiers, des Secrétaires, des Clercs, & de tous les Suppôts de la chicane ?

R. En général ils doivent être tous ſuſpects aux vrais Amis de la liberté. Habitués à s'engraiſſer de la ſubſtance de la veuve & de l'orphelin, n'ayant la plupart d'autre patrimoine que les concuſſions & les ruſes de la chicane, ils voient avec rage s'échapper une proie qu'ils étoient sûrs de dévorer. D'ailleurs, tous les Gens de Lois, fertiles en détours, féconds en incidens, exercés à ſoutenir le pour & le contre, font métier de vendre leur opinion à tout venant. Il nous faut d'autres principes & d'autres mœurs.

D. On doit donc exclure tous les Membres quelconques des Tribunaux, ainſi que leurs ſous-ordres ?

R. C'eſt ce que conſeille la prudence. Ils ont tous les mêmes principes, & feront tous le même mal. Ici ſur-tout les exceptions doivent être bien rares.

D. Nous voyons cependant des Tribunaux entiers faire preuve d'un grand patriotiſme ?

R. Ne nous laiſſons pas ſéduire par les apparences, ſi nous ne voulons pas être trompés. Tâchons de ſoulever le maſque, pour voir l'homme à découvert. Tenez, tout ce zele, toute cette chaleur ne peuvent en impoſer qu'aux ſimples, l'artifice eſt groſſier. C'eſt un profond reſſentiment d'une injure atroce, qui l'a fait naître. Tout ce patriotiſme n'eſt qu'une vengeance raffinée. N'oublions jamais qu'ils ont ouvert les premiers les bras au deſpotiſme le plus affreux, qu'ils l'ont accueilli avec tranſport, qu'ils ont bravé l'opinion publique, & qu'il n'a pas tenu à eux que la France entiere ne fût écraſée ſous les coups de la tyrannie Miniſtérielle ; en un mot, que nous n'euſſions *la Cour Pléniere* & ſes ſuites infernales.

D. Nous trouverons au moins des Citoyens dignes de nos ſuffrages parmi les Adminiſtrateurs des anciens Pays d'Etat, les Syndics de Dioceſe, les Commis d'Intendance ?

R. Voilà préciſément ceux qu'il faut éloigner avec le plus d'empreſſement, parce que ce ſont ceux qui feroient le plus de mal. Lâches adulateurs des grands, tyrans des petits, vieillis dans l'habitude de la baſſeſſe & du deſpotiſme, inſenſibles aux cris déchirans du peuple écraſé, accoutumés à mépriſer l'opinion publique, ne connoiſſant d'autre loi que l'arbitraire, ils rappelleroient bien vîte cette foule immenſe d'abus ſous leſquels nous gémiſſions, & qui ne profitoient qu'à eux. Ayons toujours ſous les yeux ce tableau effrayant qu'un bon Citoyen nous a tracé avec autant de vérité que de courage, & rappelons-nous toujours que dans l'eſpace de 37

ans, les ſeuls frais d'adminiſtration du Dioceſe de Toulouſe ont été tellement augmentés par le ſeul fait des Syndics, que de 5,274 l. 11 ſ. 5 d. à quoi ils étoient fixés en 1753, ils ont été portés en 1788, & encore aujourd'hui, à 258,373 liv. 11 ſ. 2 d. (1)

D. Tous les Electeurs ſont zélés pour la Conſtitution & pour la proſpérité publique, mais tous n'ont pas fait ces réflexions.

R. Eh ! voilà pourquoi il importe de les leur préſenter; leur patriotiſme les ſaiſira avec empreſſement.

D. Ils ſont bien prémunis contre les erreurs qu'ils auroient pu commettre, même avec des intentions pures.

R. Prenez garde, il en eſt encore d'autres qu'il eſt tout auſſi important d'éviter.

D. Eſt-ce que vous n'avez pas tout dit ?

R. Il s'en faut bien. Nous venons d'expoſer tous les ſujets de ſuſpicion & de défiance que l'eſprit de corps, l'eſprit de parti & l'eſprit d'intérêt perſonnel doivent raiſonnablement vous ſuggérer; il eſt encore un grand nombre de cas particuliers qui doivent donner l'excluſion à tous ceux qu'ils peuvent regarder; & ſi vous voulez faire le bien, vous devez être très-vigilans ſur ce point.

D. Expliquez-nous donc encore cela.

R. La choſe eſt facile. Le ſerment que nous avons prêté, l'intérêt général & celui de chaque individu commandent aux Electeurs de n'appeler aux fonctions publiques que ceux qui en ſont véritablement dignes. Ainſi donc vous devez en écarter ſans pitié tous ceux qui ont diſſipé leurs biens, ou qui le prodiguent follement; celui-là eſt incapable d'adminiſtrer les affaires publiques, qui ne ſait pas régir les ſiennes propres.

---

(1) De l'Adminiſtration Diocéſaine en Languedoc, pag. 51, publiée dès 1788.

Ecartez les hommes de mœurs corrompues ou ſuſpectes, ceux-là ſur-tout qui ſont trophée de leur vie ſcandaleuſe ; celui qui s'oublie au point de braver l'opinion publique, mépriſera auſſi les Lois, car leur reſpect ne peut s'allier qu'avec les bonnes mœurs.

Ecartez les mauvais peres, les mauvais maris, les fils ingrats ; on ne peut être bon Citoyen ſi on oublie les devoirs ſacrés de la nature.

Ecartez les hommes ſans caractere, dont l'opinion flotte à la merci de ceux qui ſavent s'en emparer ; ils ſont toujours la proie du plus intriguant.

Ecartez les déſœuvrés, ces hommes ſans profeſſion, vrai fléau de la ſociété, qu'ils ſurchargent de leur oiſiveté, & qu'ils troublent par leur empreſſement à ſe mêler de tout ce qui ne les regarde pas.

Ecartez ceux qui hier eſclaves des Grands, ſont aujourd'hui les héros du peuple, & ſeroient demain les valets des Courtiſans. Le patriotiſme n'eſt que dans leur bouche & dans leur habit.

Ecartez tous ces enthouſiaſtes, tous ces fanatiques, de quelque parti qu'ils ſoient ; le ſage eſt imperturbable dans ſa modération ; & quelle vertu eſt plus néceſſaire que celle-là dans le maniment des affaires publiques ?

Ecartez enfin tout ce vil amas de cabaleurs, d'intriguans, qui machinent ſans ceſſe contre les gens de bien ; qui veulent diſpoſer de tout, n'importe à quel prix ; qui ſe permettent tout, pour qui rien n'eſt ſacré & qui veulent couvrir une vie paſſée dans le crime & l'opprobre, ſous le maſque du patriotiſme.

Voilà, voilà les mauvais Citoyens, voilà les vrais ennemis de la révolution ; & ils ſont d'autant plus dangereux, qu'ils veulent en être les zélateurs.

D. Tout cela paroît inconteſtable ; mais ſi on écarte un auſſi grand nombre de contendans, le choix ſera fort difficile.

R. Pas autant qu'il le paroît. Ne calomnions pas la vertu au point de croire que vous ne trouverez pas un grand nombre de bons Citoyens dignes de vos suffrages.

D. A quels signes peut-on les reconnoître ?

R. Il en est plusieurs, & ils ne nous tromperont jamais. Les bons Citoyens, les vrais Patriotes, les Gens de bien, les Amis fidelles de la Constitution, car tout cela est synonyme, modestes & recueillis, fuient l'éclat & les honneurs; ils ne les refusent pas, mais ils ne les briguent point. Cachés dans leur retraite, ils ne sont connus que d'un petit nombre d'amis dignes de leur estime, & qui partagent la leur. Les yeux fixés sur la chose publique, pénétrés des principes de la Constitution, elle est l'objet continuel de leurs méditations; ils l'aiment, parce qu'ils la connoissent; ils étendent son empire par leur exemple & par leurs discours, parce qu'elle doit nous rendre libres, justes, honnêtes & heureux. Aussi moderés dans leurs opinions que fermes dans le parti qu'ils ont pris, ils plaignent les erreurs & l'aveuglement de leurs freres, ils cherchent à les persuader, & non à leur faire violence. Ils calment le patriotisme irrité, bien loin de l'exciter; ils aiment l'ordre, la paix, la justice; ils craignent, sur-tout, de troubler la société & l'ordre public. Fidelles à leurs devoirs, séveres dans leurs principes, jamais ils n'ont fléchi au gré des événemens. Peres tendres, époux fidelles, fils reconnoissans, amis sensibles, la haine & la calomnie ont pu être déchaînées contre eux; mais l'opinion publique les a toujours vengés des atrocités des méchans. Voilà les Citoyens que vous devez chercher; voilà les vrais gens de bien; soyez sûr qu'il est impossible qu'ils ne soient aussi les plus habiles & les plus propres aux fonctions publiques.

D. On ne cesse de nous répéter que nous devons exclure en entier plusieurs classes de Citoyens.

R. On a grand tort ; il eſt très-vrai qu'on doit plus généralement ſuſpecter le civiſme de quelques claſſes ; nous vous les avons faites connoître. Mais on vous trompe, & on veut ſurprendre votre bonne foi, lorſqu'on vous dit que de cela ſeul qu'un Citoyen eſt d'une telle claſſe, quel que ſoit d'ailleurs ſon mérite, il doit être exclu.

D. N'y a-t-il pas quelque préférence à donner à une claſſe plutôt qu'à une autre ?

R. Non, parce que tous les Citoyens ſont égaux en droits, & que vous devez choiſir les talens & les vertus par-tout où vous les trouverez.

D. Pourquoi donc voit-on une claſſe de Citoyens prédominer dans quelques élections ?

R. Si cela eſt ainſi, c'eſt ſans doute l'effet du haſard ; mais ſi c'eſt celui de l'intrigue, c'eſt une leçon ; faites en votre profit.

D. On dit par-tout que les Capitaliſtes veulent dominer ?

R. Il ne faut pas le croire ; mais puiſque vous êtes avertis, tenez-vous ſur vos gardes.

D. Eſt-il vrai qu'ils ont un intérêt oppoſé à celui des propriétaires des fonds ?

R. On ne peut raiſonnablement ſe le diſſimuler.

D. Faites-nous comprendre en quoi ?

R. Les Capitaliſtes ont toute leur fortune dans leur porte-feuille ou dans l'induſtrie des autres ; elle eſt par conſéquent occulte & facile à déplacer. Celle des propriétaires des fonds eſt immobile, à découvert & connue de tout le monde. Juſqu'ici les malheureux Agriculteurs ont été vexés outre meſure, & ont ſupporté preſque ſeuls le faix énorme des impôts de toute eſpece. Cependant les fonds de terre ſont de tous les genres de fortune celui qui rapporte le moindre revenu & le plus caſuel. Les Capitaliſtes au contraire retirent un gros intérêt de leur argent, & néanmoins ils ne contribuent que pour fort peu de choſe aux charges publiques.

D. Comment cela peut-il ſe faire ?

R. C'eſt qu'ils cachent leur fortune avec ſoin. Les Miniſtres avoient beſoin d'eux ; & ſous prétexte qu'on ne pouvoit les taxer que d'une maniere arbitraire, on ne les a point taxés du tout ; ils ne paient qu'une ſimple capitation. Ainſi un Agriculteur qui aura un domaine de cent mille francs payera au moins 800 livres d'impôts ; un Capitaliſte qui fera valoir la même ſomme payera au plus 36 livres de capitation ; cependant il retire au moins 6000 livres de revenu de ſon capital, tandis que le propriétaire, après bien de ſueurs, de dépenſes & de peines, aura tout au plus 3000 livres de rapport, année commune.

D. En quoi feroit-il dangereux que les Capitaliſtes fuſſent en grand nombre dans les Corps adminiſtratifs ?

R. C'eſt qu'ils réuniroient leurs efforts pour étouffer ce cri général, cette voix unanime, qui s'éleve de toutes parts, & qui veut que chacun contribue également au ſoutien de la choſe publique *en proportion de ſes revenus, de quelle nature qu'ils ſoient.* C'eſt qu'ils chercheroient peut-être à rejeter ſur les ſeuls propriétaires des fonds un grand nombre de dépenſes publiques très-conſidérables, comme les frais du Culte, l'entretien des chemins, les conſtructions des ponts & autres édifices publics, qui profitant à tous, doivent auſſi être faits & entretenus aux frais de tous les Citoyens ſans exception.

D. C'eſt donc d'un intérêt très-preſſant de placer dans les Corps adminiſtratifs des propriétaires de fonds ?

R. Très-certainement. Ceux-là ſeulement peuvent être regardés comme de vrais Citoyens qui poſſedent des propriétés foncieres ; elles les fixent au ſol, l'attachent à la Patrie, la lui rendent chere, l'intéreſſent à la proſpérité commune. Tandis que

le froid Capitaliſte, toujours prêt à fuir au moindre échec qui le menace, n'aime que ſon argent, ne calcule que le taux de l'intérêt. Voyez comme dans cette criſe affligeante de nos Finances, les gens à argent ont voulu aggraver nos malheurs. Inſenſibles aux périls imminens, ſous le poids deſquels la Patrie étoit prête à ſuccomber, ils les ont accrus encore; ils ont ceint leur cœur d'un triple airain; ils ont enfoui tout l'or qu'ils avoient englouti; eux ſeuls peuvent être les auteurs de ce crime horrible, puiſque eux ſeuls poſſèdent le numéraire.

D. Il n'y a pas de Capitaliſtes dans les campagnes?

R. Heureuſement qu'ils y ſont en petit nombre; ils habitent les grandes Villes.

D. Pourquoi cela?

R. Parce qu'ils y trouvent plus de moyens de faire valoir leur argent, d'en retirer un plus gros intérêt, & de mieux cacher les ſommes qu'ils placent.

D. Les grandes Villes aiment donc les Capitaliſtes?

R. Beaucoup, & ils leur ſont abſolument néceſſaires.

D. L'intérêt des Campagnes eſt donc différent de celui des grandes Villes?

R. Très-fort. Ils ſont abſolument oppoſés.

D. Les Electeurs doivent donc s'armer de défiance & de précaution?

R. La prudence & leur intérêt le leur conſeillent, d'autant que l'habitant des Campagnes, ſimple & loyal, n'eſt point capable de réſiſter aux manœuvres du Citadin, exercé de bonne heure au manege de l'intrigue & de la ruſe.

D. Indiquez-nous les moyens qu'on peut mettre en uſage pour tromper les Electeurs?

R. Il eſt impoſſible de les prévenir tous, parce qu'on ne ſauroit calculer toutes les combinaiſons

de la fraude & de l'intrigue. Rappelez-vous le paſſé, & qu'il vous rende plus précautionnés pour l'avenir.

Dénoncez, avec un courage vraiment civique, tous ceux qui vous offriront des liſtes faites. Ceux qui les font & qui les diſtribuent ſont parjures, & veulent en rendre ceux à qui ils les offrent.

Rejetez, avec une religieuſe indignation, les noms de tous ceux qui y ſeront inſcrits.

Ne donnez jamais votre ſuffrage à des perſonnes que vous ne connoîtrez pas vous-même, ou par des amis incorruptibles.

Conformez-vous ſcrupuleuſement à tout ce que preſcrivent les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, & ne permettez jamais que les Bulletins & les Liſtes ſoient faits ailleurs qu'en pleine Aſſemblée & ſur le Bureau.

Souvenez-vous enfin que vous allez jurer de choiſir les plus dignes, d'obſerver & de maintenir tous les Décrets; qui les néglige ou les mépriſe en un point, eſt prêt à les anéantir dans leur enſemble; il n'y a de vrais Français que ceux qui obſervent les Décrets.

F I N.